
Plan Climat Air Energie Territorial

Stratégie

Version du 17 octobre 2017

Fiche d'identification

Intitulé	Plan Climat Energie Territorial CA de Rodez Agglomération
Nature du texte	Livre 3 : Stratégie
Emetteur	Mission Développement Durable
Producteur	Christelle GALTIER

Approbateur

Version	Date	Rédacteur	Vérification	Approbateur
0	17 octobre 2017	Christelle GALTIER	06 novembre 2017	Bruno PERIN
1	07 février 2018	Christelle GALTIER		
2				
3				

Sommaire

IV. La définition des axes stratégiques :	4
IV.1 La consommation et la production énergétique du territoire :	4
IV.2 L'étude du potentiel de développement des énergies renouvelables :	4
IV.3 Les réseaux énergétiques :	5
IV.4 L'étude de vulnérabilité du territoire face au changement climatique :	5
IV.5 Le bilan territorial des émissions de gaz à effet de serre :	6
Amorcer la stratégie énergie climat dans les transports : enjeux et leviers	7
Amorcer la stratégie énergie climat dans le Résidentiel	7
Amorcer la stratégie énergie climat au niveau agricole	8
Amorcer la stratégie énergie climat au niveau des activités économiques	8
Amorcer la stratégie énergie climat des déchets	9
Amorcer la stratégie énergie climat au niveau de l'alimentation	10
Amorcer la stratégie énergie climat dans la construction et l'aménagement	10
IV.6 La qualité de l'air extérieur :	11
Les synergies Air/Climat et les pistes d'actions :	11
IV.7 Le stockage carbone :	12
V. La structuration du programme d'actions en Axe stratégique et en objectifs :	14
VI. La quantification et la priorisation des actions :	16

IV. La définition des axes stratégiques :

Dans la continuité de l'ensemble de ces éléments de diagnostics, des enjeux et des leviers d'actions ont été mis en exergue.

IV.1 La consommation et la production énergétique du territoire :

La répartition des consommations énergétiques par commune soulève l'enjeu du secteur résidentiel et plus particulièrement sur les petites communes.

En ce qui concerne la production d'énergies, près de 1 400 MW de photovoltaïque ont été installées sur le territoire pour une production annuelle de 1401 MWh par an.

En 2014, il est estimé que la production d'énergie renouvelable et locale a permis de couvrir moins de 1% de la consommation du territoire.

A titre d'exemple, pour atteindre 2% d'ENR (à consommation constante), il faudrait installer 117 éoliennes d'une puissance moyenne de 3MW. Mais nous verrons ensuite que la question du développement des énergies renouvelables rencontre des contraintes qui ne sont pas aisément contournables.

Objectifs :

- **Réduire la consommation d'énergie du territoire en sensibilisation les habitants à la sobriété énergétique**
- **Inciter les habitants à réaliser des travaux de rénovation énergétique**
- **Sensibiliser les propriétaires au développement des énergies renouvelables**
- **Agir sur les mobilités**

IV.2 L'étude du potentiel de développement des énergies renouvelables :

En raison de la complexité du territoire au niveau environnemental mais aussi paysager, les 8 communes présentent de fortes contraintes pour les énergies renouvelables. De plus, la composante urbanistique, notamment le zonage et les servitudes spécifiques au territoire (aéroport...), associée à une superficie de territoire relativement faible de 20 000 ha, viennent complexifier les potentialités de développement des énergies renouvelables.

Ainsi, le territoire n'est pas propice au développement des **parcs éoliens**.

Seuls 3 sites (2 carrières et un ancien CSDU) seraient aptes à recevoir l'installation de **parcs photovoltaïques au sol**, conformément aux orientations prises dans le cadre de la révision n°5 du PLUi.

Malgré l'existence de microcentrales hydrauliques sur le territoire, à ce jour aucun développement de **l'énergie hydraulique** n'est envisagé sur le réseau hydrographique du territoire de Rodez Agglomération.

Le territoire, est caractérisé par une faible densité de forêt. Le développement des exploitations de grandes envergures n'est donc pas envisageable. Pour autant, des solutions alternatives telles que le **bois de chauffage** pourraient être envisagées, en tenant toutefois compte de la qualité des équipements de chauffage pour préserver la qualité de l'air.

En ce qui concerne la géothermie, des études au cas par cas pourraient être menées dans le cadre du développement des pompes à chaleur.

Le potentiel de développement de la méthanisation, notamment agricole, est important.

Enfin, le développement du photovoltaïque en toiture sur les bâtiments existant pourrait être une piste à creuser.

Objectif :

Consacrer un objectif du PCAET au développement des énergies renouvelables, notamment :

- **L'étude au cas par cas de la mise en œuvre de la géothermie**
- **Le développement de la méthanisation, notamment agricole,**
- **La sensibilisation des propriétaires au développement du photovoltaïque en toiture**
- **L'étude du potentiel de développement des EnR sur les projets des collectivités publiques**
- **Le développement de la filière bois pour le chauffage notamment.**

Doubler la part des EnR dans la consommation, soit 2%, tout en considérant que certaines données chiffrées ne sont pas communiquées par les gestionnaires de réseaux notamment en raison des informations commercialement sensibles.

IV.3 Les réseaux énergétiques :

Le réseau actuel de transport électrique est actuellement proche de la saturation et les possibilités de raccordement sont très limitées. Toutefois avec la mise en place d'un transformateur à Onet le Château et l'augmentation future de la capacité disponible des différents postes sources, la puissance raccorder générera moins de contrainte sur le réseau public de transport.

Objectif :

- **Dans le cadre de la sensibilisation au développement des énergies renouvelables, inciter à l'auto-consommation**

IV.4 L'étude de vulnérabilité du territoire face au changement climatique :

Réalisée en 2013, dans le cadre de l'élaboration du PCET patrimoine et services de Rodez Agglomération, cette étude nous montre que :

- La ressource en **eau** sera sous tension : même si à première vue le territoire ne semble pas être dans une situation critique, il est alimenté pour l'eau potable exclusivement en eaux de surface, cheminé sur plusieurs dizaines de kilomètres. Les menaces qui pèsent sur la ressource en eau sont donc le risque d'étiage plus sévère et des assècs plus fréquents, une baisse de la pluviométrie pour certaines périodes et une augmentation des périodes de sécheresse. Parallèlement, il est à craindre une diminution de la capacité de dilution des polluants du fait des faibles débits d'étiage et du réchauffement de l'eau ;
- Des **risques naturels** amenés à s'intensifier même si le risque de gonflement retrait des argiles semble nul à faible sur le territoire ;
- Du fait d'une faible exposition au risque de **feu** météo associé à un massif forestier peu important, le territoire est peu vulnérable aux feux de forêts ;
- Le territoire est traversé par plusieurs **cours d'eau** dont la rivière Aveyron, classée sensible, dont les abords présentent des zones inondables. Certaines communes présentent des risques d'inondations, susceptibles d'engendrer, selon la nature du sol, glissement de terrain et érosion des sols.
- La **biodiversité** à préserver notamment face aux phénomènes de réchauffement des eaux de surface, les fortes pluies et les étiages plus sévères qui auront pour conséquence l'augmentation des risques de pollutions des milieux ; mais aussi en lien avec la chaleur et le stress hydrique qui pourraient

entraîner de la surmortalité et le déplacement de certaines espèces d'arbres, mais aussi le développement d'espèces invasives, voire, le déclin et l'extinction de certaines espèces locales.

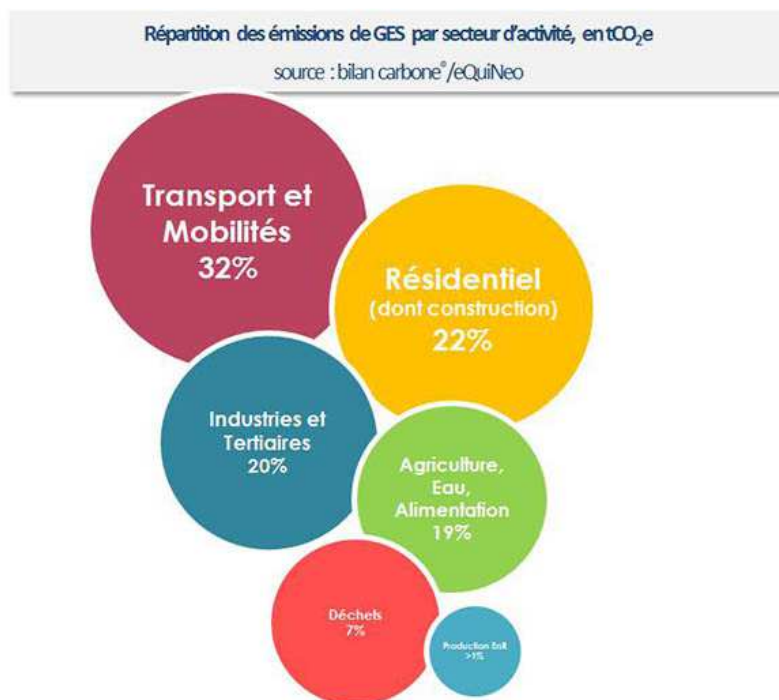
- La **santé**, sensible à de multiples facteurs, notamment en lien avec l'augmentation des températures qui auront pour conséquence un inconfort d'été et une potentielle augmentation de la mortalité estivale, mais aussi suite à l'atteinte voire le dépassement des valeurs réglementaire d'ozone, une augmentation des maladies cardiovasculaires et/ou respiratoires, des allergies, et des maladies à vecteurs. La baisse de la ressource en eau pourrait également entraîner une augmentation des maladies liées à l'eau.
- L'énergie enfin dont le mix énergétique est composé en grande partie d'hydroélectricité, dont le potentiel pourrait baisser si une diminution des débits et la raréfaction de la ressource en eau intervenait.

Objectifs :

- **Porter une attention particulière à la question de l'eau, que ce soit en terme quantitatif ou qualitatif, pour anticiper les conflits d'usages éventuels,**
- **Inciter les propriétaires d'espaces boisés à les entretenir et les surveiller**
- **Envisager des solutions pour prévenir le risque d'inondation**
- **Préserver la biodiversité en ayant une attention particulière à la préservation des trames vertes et bleues,**
- **Inciter aux travaux de rénovation énergétique, notamment en lien avec le confort d'été**
- **Observer la pollution atmosphérique et sensibiliser à la préservation de la qualité de l'air**

IV.5 Le bilan territorial des émissions de gaz à effet de serre :

Le bilan territorial des émissions de gaz à effet de serre a permis de mettre en exergue les secteurs dont le poids est le plus important et de définir en conséquence les grands enjeux du futur programme d'actions qui ont guidé la réflexion sur la co-construction du programme d'actions.



Au regard de l'état des lieux dressé dans le bilan des émissions territoriales de gaz à effet de serre, des enjeux et des leviers ont été identifiés :

Amorcer la stratégie énergie climat dans les transports : enjeux et leviers

Au regard de cet état des lieux, la réponse à l'enjeu des transports sur le territoire n'est pas unique. Elle dépend en effet de la zone géographique concernée (la politique transport ne peut pas être identique sur la ville centre de Rodez et sur sa zone plus rurale), des motifs et des distances de déplacements, des acteurs concernés...

- **Améliorer la connaissance sur la mobilité locale en actualisant le plan global de déplacements, PDU volontaire– Plan de Déplacement Urbain** : un premier diagnostic a été réalisé en 2005. Il est important de l'actualiser afin de prendre en compte les différentes mutations du territoire (logements, emplois, infrastructures...) ainsi que les évolutions des modes de déplacements ;
- **Identifier et organiser les flux de marchandises** : identifier le gisement de flux de marchandises qui pourrait être reporté de la route vers le fer en lien avec les parcs d'activités implantés sur le territoire (voir aussi le guide réalisé par la DREAL et la Chambre de Commerce et d'Industrie Midi-Pyrénées/Occitanie) ;
- **Accompagner les entreprises locales dans la réalisation de PDE ou PDIE (Plan de Déplacement Inter-Entreprises)** : créer une dynamique locale afin que les entreprises se mobilisent sur la mobilité et proposent à leurs salariés d'autres moyens de transport que la voiture individuelle.
- **Assurer la continuité des pistes cyclables à l'échelle de l'agglomération et les sécuriser** pour favoriser la pratique du vélo des habitants et des touristes ;
- **Organiser les transports en lien avec la politique d'aménagement** : les politiques d'urbanisme doivent concourir à la réduction des déplacements et privilégier les transports en commun et modes doux dans les nouveaux projets ;
- **Maintenir des services de proximité** (commerce, poste...) pour limiter l'usage de la voiture dans les zones rurales ;
- **Communiquer sur les alternatives à la voiture individuelle auprès des touristes (train, co-voiturage...)** : relayer une information simple dans les documents de communication, site internet... et simplifier ces informations pour les étrangers (en priorité espagnol, anglais et hollandais).

Amorcer la stratégie énergie climat dans le Résidentiel

Les enjeux énergétiques et climatiques du secteur résidentiel ont également des conséquences sociales.

- **Enjeux énergétiques** : Le bilan des émissions GES montre la forte dépendance des ménages aux énergies électriques et fossiles et ce, en complément du faible développement des ressources énergétiques locales mobilisables sur le territoire (filrière bois énergie en cours de structuration...) ;
- **conséquences sociales** : Une vulnérabilité économique des ménages croissante face à l'augmentation du prix des énergies fossiles.

En 2014, Rodez Agglomération via les programmes de rénovation a réalisé plus de 150 rénovations sur les communes soit 1 % du parc. Les rénovations donnant lieu à un financement ANAH ont permis un gain énergétique moyen de 38 %.

Face à ce constat, plusieurs pistes de réflexion prioritaires sont à apporter :

- **Pérenniser les programmes de rénovation énergétique du parc de logements en ciblant principalement les maisons individuelles chauffées aux énergies fossiles**

- **intégrer des objectifs de performance énergétique (neuf et rénovation) dans le PLH** (engager la réflexion dans le cadre de la révision du PLH et des programmes de rénovations urbaines). Il serait intéressant d'envisager une opportunité de bonification pour les projets de rénovations permettant de sauter 3 classes énergétiques (de E à B par exemple) ;
- **promouvoir la plateforme de la rénovation énergétique des logements ;**
- **valoriser les démarches de rénovation exemplaires mises en œuvre sur le territoire.**
- **Mettre en place l'action « Lutter contre la précarité énergétique dans l'habitat et l'entreprise » :** action 2.1 du PCET de Rodez Agglomération
- **Intégrer les principes de l'aménagement durable dans les politiques de Rodez Agglomération:** en mettant en place, par exemple, un guide d'aménagement durable pour les aménageurs du territoire.
- **S'assurer que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** facilite le développement des énergies renouvelables et sensibiliser les porteurs de projet ;
- **Inciter les bailleurs à installer des chaufferies bois** et ainsi faciliter la structuration d'une filière bois locale.

Amorcer la stratégie énergie climat au niveau agricole

Les pratiques du secteur agricole outre leur impact sur les consommations énergétiques et le climat ont également un impact sur la santé des consommateurs et sur la qualité des eaux. Face à ces constats, il est possible d'identifier quelques pistes d'actions (qui pourront être élaborées avec les partenaires du territoire : Chambre d'Agriculture, APABA...) :

- **Améliorer la connaissance des exploitations engagées dans la bio :** mettre en place un suivi précis des installations engagées afin de suivre la part des surfaces qu'elles représentent dans le territoire ;
- **Informers les agriculteurs sur le dispositif Dia'terre de la Chambre d'Agriculture :** la chambre d'agriculture propose des diagnostics Dia'terre mais aucun de ces bilans n'a été réalisé sur le territoire de Rodez Agglomération. Ils ont vocation à faciliter la réalisation d'un bilan des consommations énergétiques et des émissions de GES à l'échelle de l'installation et à mettre en place des actions d'optimisation et de réduction.
- **Informers les agriculteurs sur les conseils en matière d'énergie renouvelable de la chambre d'agriculture :** des conseils gratuits et neutres sont prodigués aux agriculteurs souhaitant développer un projet d'énergie renouvelable ;
- **Communiquer sur l'opportunité pour les agriculteurs de s'engager dans le Plan EcoPhyto 2** qui vise à accompagner 30 000 exploitations agricoles en France dans la réduction de moitié de leurs phytosanitaires.
- **Valoriser les projets de méthanisation portés par les agriculteurs de Sébazac-Concourès (en cours de réalisation)** et proposer des visites de sites aux autres agriculteurs pour faciliter le passage à l'acte dans la méthanisation ;
- **Proposer des visites de sites d'exploitations « AB » auprès des exploitations conventionnelles et encourager la formation locale sur les pratiques durables ;**
- Faciliter l'accès des agriculteurs biologiques aux terres et conditionner les aides.

Amorcer la stratégie énergie climat au niveau des activités économiques

Les enjeux énergétiques des secteurs tertiaires et industriels sont en lien étroit avec les enjeux économiques et de développement du territoire.

Dans un contexte d'augmentation du prix des énergies fossiles, les charges énergétiques peuvent, à terme, impacter la compétitivité des activités locales. Face à ce constat, plusieurs pistes de réflexion prioritaires sont à apporter :

- **Sensibiliser et inciter les TPE et PME à travailler sur la réduction des consommations énergétiques et les émissions de GES en portant à connaissance :**
 - o **l'accompagnement « Énergie » de la CCI :** relayer les réunions d'information réalisées sur la thématique énergie ainsi que l'opération
 - o **l'outil** de la Mairie de Paris « Paris-Commerce-Énergie » pour que les commerçants puissent identifier les économies réalisables dans leur bâtiment et leur équipement : <http://paris-commerce-energie.paris.fr/>
 - o **les « fiches bonnes pratiques énergétiques en entreprise »** de l'ADEME qui regroupe des retours d'expériences en matière d'optimisation énergétique ;
- **Accompagner les industries dans une démarche de réduction des consommations énergétiques (étude/diagnostics...)**
- **Accompagner l'agglomération et ses communes membres dans l'optimisation des consommations énergétiques de leur patrimoine (bâtiment, éclairage public, EnR...)**

Amorcer la stratégie énergie climat des déchets

« Le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit »

Selon les chiffres de l'ADEME, en 2006, chaque Français a produit 390 kg de déchets ménagers sur une année. Ce chiffre n'a cessé de progresser au cours des dernières décennies. Pour enrayer cette croissance, le Grenelle de l'Environnement propose les engagements suivants : **une priorité à la réduction à la source, le développement de la réutilisation et du recyclage, la réduction de l'incinération et du stockage.**

Rodez agglomération, dans le cadre de son programme de prévention des déchets, s'est engagée depuis 2010 à atteindre un objectif de réduction des déchets collectés de 25 kg/an en 2014. Cet objectif atteint, Rodez agglomération s'est engagée dans le programme « Zéro déchet, Zéro gaspillage » puis dans un « contrat d'objectif déchet économie circulaire » (CODEC).

La prévention permet de réduire le poids des déchets collectés, en mettant en place des actions en amont de leur apparition.

Dans ce cadre, plusieurs pistes de réflexions doivent être initiées :

- **Optimiser les consommations énergétiques des stations d'épuration**
 - o réaliser un suivi des consommations énergétiques régulier des installations de traitement des eaux usées ;
 - o Intégrer des objectifs d'optimisation énergétiques aux prestataires lors du renouvellement du contrat (équipement, flotte de véhicule...);
 - o Étudier les potentiels de production de biogaz sur les stations d'épuration les plus importantes.
- **Sensibiliser les habitants et acteurs du territoire sur la qualité des eaux usées**
 - o l'utilisation de produits respectant l'environnement permet de réduire les temps de traitements et l'utilisation de produits chimiques ;
- **Renforcer la gestion, la valorisation énergétique et la réduction des déchets à la source**
 - o renforcer la communication des Ambassadeurs du Tri liée à la Prévention des déchets à destination du Grand Public, des professionnels et des touristes ;

- identifier les opportunités de méthanisation des boues dans les futures installations de cogénération de Sébazac-Concourès ;
- **Améliorer et optimiser la collecte et le tri des déchets**
 - identifier l'opportunité d'établir des ressourceries sur le territoire de Rodez Agglomération à l'exemple de celle de Villefranche de Rouergue : elles gèrent, sur un territoire donné, un centre de récupération, de valorisation et de revente des déchets. Elle donne priorité à la réduction, au réemploi, puis au recyclage de ces déchets en sensibilisant le public à l'acquisition de comportements respectueux de l'environnement.

Amorcer la stratégie énergie climat au niveau de l'alimentation

Les enjeux de GES de l'alimentation sont essentiellement :

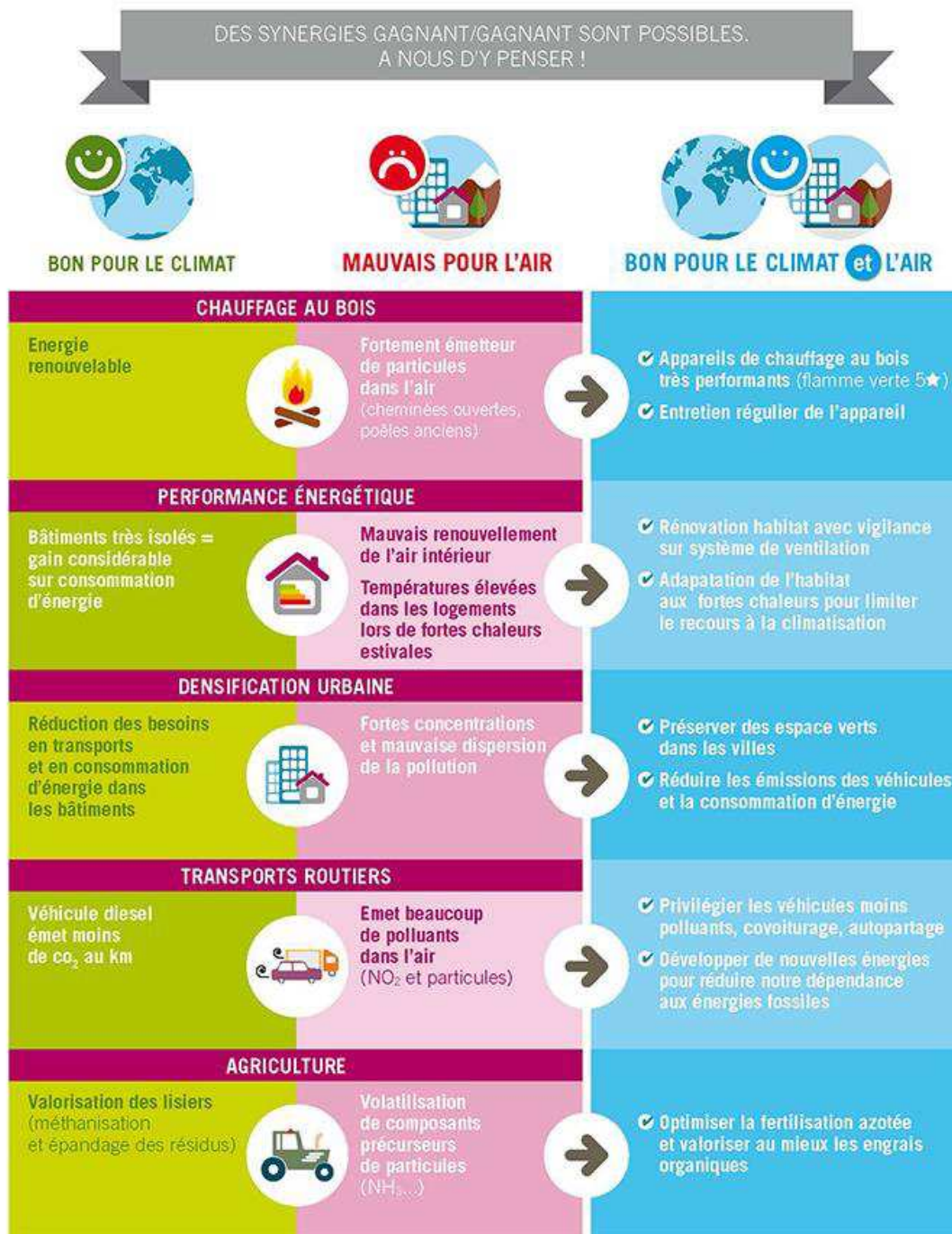
- **Soutenir et valoriser les démarches locales de production alimentaire ;**
- Encourager et organiser la consommation alimentaire de produits **locaux**, issus de **l'agriculture biologique** et de **saison** ;
- Sensibiliser les habitants sur l'enjeu climatique et l'alimentation lors **d'événements** grand public ; par exemple lors la semaine du goût ou dans les écoles en lien avec les communes...

Amorcer la stratégie énergie climat dans la construction et l'aménagement

- **Réaliser un guide de l'aménagement durable** à destination des maîtres d'ouvrages privés et publics (aménageurs, bailleurs...) : il a vocation à présenter les solutions d'aménagement en matière d'énergie, de GES et d'adaptation au changement climatique ;
- **Assurer l'intégration des possibilités de développement des énergies renouvelables et l'adaptation au changement climatique dans le PADD du SCOT et le PADD du PLUi** : les enjeux pour le territoire sont identifiés en amont de la démarche et sont retranscrits dans la stratégie d'aménagement locale ;
- **Réaliser un schéma des potentiels EnR** : véritable bible des énergies renouvelables à l'échelle locale, il permet au maître d'ouvrage d'identifier les gisements existants

IV.6 La qualité de l'air extérieur :

Les synergies Air/Climat et les pistes d'actions :



Source : Air Rhone Alpes

Le diagnostic sur les polluants atmosphériques réalisé par ATMO Occitanie a permis de mettre en avant les points suivants :

- Le secteur des transports (trafic routier) est le plus émetteur d'oxydes d'azote, et le premier contributeur aux émissions de GES.
- En ce qui concerne les émissions de particules: les plus gros contributeurs sont le trafic routier, l'industrie et le secteur résidentiel

- Les composés organiques volatils sont majoritairement émis par le chauffage résidentiel
- Le secteur industriel est le premier contributeur aux émissions de SO2 sur le territoire
- L'ammoniac est émis quasi-uniquement par le secteur agricole.
- 98 % des émissions de particules fines proviennent du bois de chauffage dont 57% en chauffage d'appoint

Objectifs :

- **Agir sur le trafic routier permet de diminuer les émissions de d'oxydes d'azote (NOx), de particules en suspension (PM10 et PM2.5), mais aussi des gaz à effet de serre (GES).**
- **Agir sur les appareils de chauffage domestiques permet de réduire les émissions de particules fines.**
- Sensibiliser et inciter la rénovation énergétique de l'habitat en incluant le volet qualité de l'air, incluant le mode de chauffage
- **Sensibiliser le monde agricole à la généralisation de pratiques culturelles respectueuses de l'environnement et valoriser l'agriculture biologique**
- Améliorer l'observation de la qualité de l'air sur le territoire
- Sensibiliser la population à la préservation de la qualité de l'air
- Développer une flotte captive de véhicule décarboné
- Préserver et développer les espaces verts dans les villes

IV.7 Le stockage carbone :

A ce jour, la forêt présente sur le territoire n'est pas particulièrement car elle résulte d'un boisement naturel. Par ailleurs, la forêt n'est pas convertie en d'autres terres à vocation agricole et le défrichage de forêt est interdit (un arrêté préfectoral du 08 avril 2016 soumet à autorisation administrative tout défrichage dans les bois et forêt de plus de 2 hectares) sous réserve de compensation. A ce jour, le phénomène de boisement est donc plus important que le déboisement. Egalement, les bois se situent généralement dans des pentes qui ne peuvent être exploitées en agriculture. Reboiser les surfaces agricoles représente un coût onéreux et constitue une opération complexe et les sols sont généralement destinés aux cultures, « l'herbe étant en concurrence avec l'arbre ». Pour autant, dans le cadre de la reprise d'exploitation ou de nouvelles acquisitions, certaines parcelles abandonnées car peu accessibles peuvent connaître un « enfrichement » naturel. Cette évolution vers la forêt ne sera pour autant visible qu'après 2 ou 3 recensements forestiers, à 30 ans.

La limitation de l'étalement urbain et de l'artificialisation des sols est un des objectifs de la révision 5 du PLUi, notamment par la densification et le déclassement de 400 ha de zones constructibles (dont 300 ha rendus à la zone agricole et 100 ha à la zone naturelle).

En tout état de cause et sur la question de la conversion des terres, il est important de considérer la question économique. En effet, à ce jour, les productions végétales du territoire et même de l'exploitation sont consommées sur l'exploitation. Convertir les terres cultivées en prairies pourrait impliquer de faire rapidement appel à des matières provenant de l'extérieur du territoire, ce qui serait de nature à déséquilibrer l'existant et donc pénaliser les émissions de GES du territoire et l'objectif de production/consommation responsable et local.

Au vue des faibles possibilités de développement du stockage carbone sur le territoire, il convient de maintenir la capacité de stockage en l'état actuel.

Objectifs :

- Maintien en l'état actuel
- Limiter le défrichement
- Limiter l'étalement urbain et l'artificialisation des sols en lien avec le déclassement des zones constructibles dans le PLUi
- Promouvoir la replantation de haies et maintenir le bocage sur le territoire
- Sensibiliser les agriculteurs aux rôles que peuvent jouer l'arbre et la haie dans l'exploitation agricole

V. La structuration du programme d'actions en Axe stratégique et en objectifs :

A l'issue de ces travaux de co-construction, 66 actions ont été proposées. Elles ont été ordonnancées en 22 objectifs puis en 7 axes stratégiques comme suit :

Axe stratégique 1 : Piloter, Animer et Evaluer le PCAET

Objectif 1 : Mettre en œuvre une gouvernance et une évaluation partagée

- 1.1.1 Création d'un comité de suivi regroupant l'ensemble des partenaires du PCAET :
- 1.1.2 Mise en place d'un dispositif d'évaluation partagée :
- 1.1.3 Pérenniser le comité technique développement durable

Objectif 2 : Mobiliser les collectivités dans le PCAET

- 1.2.1 Création d'un réseau d'échanges technique et de bonnes pratiques :
- 1.2.2 Elargir l'horizon des actions et établir des connections avec les autres collectivités :

Axe stratégique 2 : Rodez Agglomération, collectivité responsable

Objectif 3 : Améliorer la gestion de l'énergie

- 2.3.1 Agir sur le patrimoine bâti et réduire les consommations d'énergie
- 2.3.2 Agir sur l'éclairage public
- 2.3.3 Réunir les services communautaires dans un hôtel communautaire unique :

Objectif 4 : Agir sur les Mobilités

- 2.4.1 Optimiser les déplacements professionnels des agents des collectivités
- 2.4.2 Accompagner les agents des collectivités pour des déplacements domicile/travail moins carbonés

Objectif 5 : Réduire l'empreinte carbone des déchets

- 2.5.1 Améliorer le tri dans les collectivités (collecte séparative du papier)
- 2.5.2 Réduire les déchets dans les collectivités

Objectif 6 : Conforter la démarche achat public durable

- 2.6.1 Conforter une démarche d'achats durables et responsables
- 2.6.2 Généraliser la dématérialisation des dossiers des instances

Objectif 7 : Garantir un entretien des espaces verts respectueux de l'Environnement et des ressources

- 2.7.1 Supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires
- 2.7.2 Faire bon usage de l'eau

Axe stratégique 3 : Accompagner un développement économique moins carboné

Objectif 8 : Sensibiliser les acteurs industriels et tertiaires

- 3.8.1 Fournir un outil de sensibilisation aux commerçants et artisans pour mettre en œuvre des actions d'économies d'énergie
- 3.8.2 Organiser des journées d'échange à l'attention des industriels sur la thématique « Valorisation des gains économiques et environnementaux »

Objectif 9 : Accompagner les acteurs industriels et tertiaires vers des pratiques moins carbonées

- 3.9.1 Développer l'économie circulaire
- 3.9.2 Accompagner les commerces au diagnostic des travaux à engager pour économiser l'énergie
- 3.9.3 Conditionner le Fond d'Intervention Commerces aux critères énergétiques

Axe stratégique 4 : Aménager un territoire durable 33

Objectif 10 : Intégrer les enjeux énergie-climat dans l'aménagement du territoire

- 4.10.1 Intégrer la thématique climat/énergie dans le PADD du SCOT
- 4.10.2 Intégrer des critères énergétiques dans les documents d'urbanisme et d'aménagement
- 4.10.3 Préserver la trame verte

Objectif 11 : Sensibiliser et promouvoir l'urbanisme durable

- 4.11.1 Organiser des journées d'échange à l'aménagement et l'urbanisme durable

- 4.11.2 Créer un guide de l'aménagement durable à l'attention des aménageurs
- 4.11.3 Etudier la faisabilité de la démarche Bimby sur le territoire

Objectif 12 : Promouvoir un habitat durable et économe en énergie

- 4.12.1 Initier une réflexion sur l'organisation de la plateforme de la rénovation énergétique
- 4.12.2 Promouvoir et inciter l'efficacité énergétique des habitations
- 4.12.3 Faciliter le recours aux Energies renouvelables et de matériaux bio-sourcés
- 4.12.4 Encourager et accompagner la sobriété énergétique des ménages

Axe stratégique 5 : Favoriser une mobilité sobre en carbone

Objectif 13 : Renforcer l'usage des transports collectifs

- 5.13.1 Développer les parcs relais pour réduire l'utilisation de la voiture en ville
- 5.13.2 Promouvoir l'offre de transports existante
- 5.13.3 Favoriser l'intermodalité des transports sur le territoire, en lien avec les autres Autorités Organisatrices des Transports

Objectif 14 : Développer la mobilité dé-carbonée

- 5.14.1 Mailler le territoire en bornes de recharge électrique
- 5.14.2 Participer au développement d'une flotte de véhicules sobres en carbone et préservant la qualité de l'air

Objectif 15 : Se déplacer autrement

- 5.15.1 Sensibiliser aux alternatives à la voiture individuelle
- 5.15.2 Favoriser les déplacements en modes actifs

Objectif 16 : Agir sur les émissions des transports de marchandises

- 5.16.1 Développer la signature de la charte Objectif Co2 sur le territoire
- 5.16.2 Coordonner la logistique urbaine sur le territoire

Axe stratégique 6 : Vers un territoire résilient

Objectif 17 : Construire un territoire à Energie positive

- 6.17.1 Sensibilisation au développement des EnR sur le patrimoine bâti actuel
- 6.17.2 Développer la méthanisation agricole
- 6.17.3 Développer la filière bois :
- 6.17.4 Etudier le potentiel de développement EnR sur l'ensemble des projets des collectivités
- 6.17.5 Etudier le potentiel et développer la géothermie dans les opérations publiques d'aménagement

Objectif 18 : Prévenir les conséquences du changement climatique sur la ressource en Eau

- 6.18.1 Sensibilisation du grand public à la préservation de la ressource
- 6.18.2 Lutter contre les fuites d'eau du réseau
- 6.18.3 Réduire la pollution des milieux
- 6.18.4 Maintenir la bonne qualité des eaux et prévenir les inondations
- 6.18.5 S'adapter au changement climatique en réduisant l'imperméabilisation des sols (prévention inondations....)

Objectif 19 : Développer une agriculture et une alimentation durable

- 6.19.1 Relocaliser l'alimentation :
- 6.19.2 Valoriser l'agriculture biologique locale et promouvoir des pratiques culturelles économes et vertueuses 59
- 6.19.3 Promouvoir et développer les productions végétales à destination de l'alimentation humaine (restauration hors foyer et domestique): 60
- 6.19.4 Sensibilisation à une alimentation moins carbonée : 60
- 6.19.5 La place de l'arbre et de la haie : 60
- 6.19.6 Lutter contre le gaspillage alimentaire 61
- 6.19.7 Créer des menus bas carbone dans les cantines scolaires 62
- 6.19.8 Développer les jardins partagés sur le territoire : 62

Objectif 20 : Apporter des solutions pour une meilleure gestion des déchets 66

- 6.20.1 Optimiser les opérations de collecte : 66
- 6.20.2 Améliorer le tri : 66
- 6.20.3 Réduire les déchets : 67
- 6.20.4 Valoriser localement en agriculture les boues de station d'épuration : 67

6.20.5	Envisager une solution locale pour le traitement des déchets :	67
--------	--	----

Axe stratégique 7 : Préserver la qualité de l'air 70

Objectif 21 : Sensibiliser à la préservation de la qualité de l'air extérieur et intérieur 71

7.21.1 Sensibiliser le grand public à la préservation de la qualité de l'air 71

7.21.2 Sensibiliser le public scolaire à la qualité de l'air 71

Objectif 22 : Améliorer la connaissance sur la qualité de l'air et évaluer les actions menées 73

7.22.1 Fournir les données communales pour améliorer la connaissance en matière de qualité de l'air : 73

7.22.2 Améliorer la connaissance sur la qualité de l'air et évaluer les actions menées 73

VI. La quantification et la priorisation des actions :

Une fois l'ensemble des actions co-construites, un travail de quantification du potentiel de réduction (GES et énergie) des actions a été mené par le bureau d'étude AD3E. Il ressort de cette étude que toutes les actions doivent être mises en œuvre pour atteindre les objectifs qui sont fixés dans la loi sur la transition énergétique.

Ainsi, il a été proposé au comité de suivi de maintenir l'ensemble des actions proposées sur la base du scénario fort (voir partie Quantification des potentiels de réduction), c'est-à-dire en fonction des hypothèses hautes formulées par le bureau d'études.

Ce travail de quantification est joint au programme d'actions.

Dans une logique de maîtrise des coûts, à l'exception des travaux menés sur le bilan des émissions territoriales de gaz à effet de serre, la quantification des potentiels de réduction et le rapport environnemental, l'ensemble de ce dispositif est animé en interne par la mission développement durable de Rodez Agglomération.

